



CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS

Attestation concernant l'impôt à la source en Suisse

pour personnes domiciliées à l'étranger

Le soussigné confirme avoir retenu le montant de l'impôt à la source suisse suivant :

1. Personne assujettie à l'impôt

(Prière d'indiquer le nom, le prénom,
l'adresse à l'étranger et le pays de domicile)



Date de naissance

2. Retenue à la source

pour la période
prestation imposable
montant retenu

du : _____ au : _____
CHF : _____
CHF : _____

3. La retenue de l'impôt à la source a été opérée sur les prestations fournies au contribuable en sa qualité

- a. d'artiste, de sportif ou de conférencier
Commune
(Prière d'indiquer la commune dans laquelle a été exercée l'activité)
- b. de membre de l'administration ou de la
direction d'une société
Commune
(Prière d'indiquer la commune dans laquelle la société a son siège
resp. un établissement stable)
- c. de créancier hypothécaire ou d'usufruitier
d'une créance garantie par un gage immobilier
ou un nantissement sur immeuble
Commune
(Prière d'indiquer la commune dans laquelle est situé l'immeuble)
- d. de bénéficiaire de participations
de collaborateur
Commune
(Prière d'indiquer la commune dans laquelle a été exercée
l'activité)

Certifié exact et complet:

Le débiteur de la prestation imposable:

Lieu et date:

(Nom/maison, adresse, signature)
N° de référence
99999.

Remarques pour le contribuable

Le contribuable peut, jusqu'à la fin mars de l'année qui suit l'échéance de la prestation exiger une décision quant à l'existence et l'étendue de l'assujettissement. Une telle demande doit être adressée au Service Cantonal des Contributions, Section de l'impôt à la source, Av. de la Gare 35, 1951 Sion.